



*Roulez au Gaz Naturel
en toute sécurité*

Pourquoi nous confier vos contrôles CID ?

- ✓ **COMPÉTENCE ET QUALIFICATION**
Contrôleurs expérimentés et certifiés COFREND*
- ✓ **INDÉPENDANCE ET RÉACTIVITÉ**
Bureau de contrôle indépendant, disponible et réactif
- ✓ **CONTRÔLES RÉALISÉS SUR SITE**
Les CID sur vos sites d'exploitation, partout en France
- ✓ **RÉSULTATS EN TEMPS RÉEL,
ARCHIVAGE RÉGLEMENTAIRE**
Rapport immédiat, procès-verbaux saisis dans Data-CID*
- ✓ **TARIFS ADAPTÉS**
Plusieurs véhicules, plusieurs sites... consultez nous !

**Besoin d'un CID
rapidement ?**

contact@gnvtech.fr



VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Par l'arrêté du 12 juillet 2010 et le règlement CEE-ONU R110, le **Contrôle par Inspection Détaillé (CID) du circuit GNC est obligatoire tous les 4 ans** pour tout véhicule poids-lourd mais également en cas d'accident, remplacement de réservoirs...

L'absence ou la non-conformité de procès-verbal de CID lors du contrôle technique annuel constitue un défaut majeur qui conduit à une contre-visite.

*Comité Français des Essais Non Destructifs

*Data-CID, base de données CETIM, le Centre Technique des Industries Mécaniques



Nos autres prestations de contrôle



✓ RÉCEPTION TECHNIQUE DE VÉHICULES NEUFS

Les aménagements, les opérations de carrossage peuvent perturber la conformité, la maintenance et la durabilité de vos véhicules :

> Nous intervenons à vos côtés pour compléter vos réceptions techniques en inspectant l'intégralité de l'installation GNC et en délivrant un procès-verbal de contrôle.

✓ CONTRÔLES CID APRÈS ACCIDENT, INCENDIE, DÉGRADATION...

Un contrôle CID est obligatoire dès lors qu'un véhicule GNC est impliqué dans un accident, un incendie ou que son circuit a été endommagé lors d'une intervention :

> Nos contrôleurs expertisent l'installation GNC, évaluent les dégâts et se prononcent en toute impartialité sur la nécessité ou non de remplacer des organes.

✓ CONTRÔLES CID APRÈS MODIFICATION DU CIRCUIT GNC

Toute modification importante du circuit GNC est soumise à un contrôle CID :

> Déplacement de réservoirs avant carrossage, pose, dépose ou remplacement de réservoirs. Nos contrôleurs interviennent aussi bien chez les concessionnaires, les carrossiers ou équipementiers que dans les garages et exploitations.

Formations et accompagnement

MCI Inspections et ses partenaires savent aussi vous former, vous conseiller et vous accompagner dans vos projets de transition énergétique.

contact@gnvtech.fr

Pour toute demande d'information,
contactez Arnaud Verdier

☑ 06 09 74 24 33 ☎ 09 72 56 24 00

@ contact@gnvtech.fr

7 rue Baudouin, 91310 MONTLHERY

+ d'informations : visitez notre site gnvtech.fr

